

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Juin 2020

L'an deux mil vingt et le trente Juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur RACLOT Loïc.

PRESENTS : MM. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, JACQUEMARD Kévin, NOIROT Camille, PIROULEY Francis, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.
MMES CARTERON Françoise, DAUTREY Isabelle, DEMARQUET Sophie, MUSSOT Delphine.

Mme MUSSOT Delphine a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 19 Juin 2020

Date d'affichage : 03 Juillet 2020

ORDRE DU JOUR:

- *Demande de garantie d'emprunt présentée par l'Association Foncière de Remembrement de GEVIGNEY-MERCEY ;*
- *Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;*
- *Convention pour le raccordement individuel aux réseaux communaux des eaux usées et des eaux pluviales ;*
- *Attribution des subventions versée par la Commune;*
- *Vote des taxes communales ;*
- *Emprunt moyen terme auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'aménagement de la traversée de MERCEY;*
- *Plan d'aménagement des parcelles cadastrées ZD 40, ZD 49, ZD 232, ZD 247 et ZD 248, situées Rue de la Croix de Baulay.*

Objet : Demande de garantie d'emprunt présentée par l'Association Foncière de Remembrement de GEVIGNEY-MERCEY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement de GEVIGNEY-MERCEY demande une garantie d'emprunt pour le prêt contracté auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, pour financer les travaux de voirie qui seront réalisés sur les chemins d'AFR.

Le Conseil Municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ**
DÉCIDE d'accorder la caution de la Commune à hauteur de 100% pour l'emprunt contracté par l'Association Foncière de Remembrement de GEVIGNEY-MERCEY dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : **60 000.00 €**
- Durée : **14 ans**
- Taux fixe : **0.75 %**
- Périodicité : **Annuelle**
- Frais et commissions : **85.00 €**
- Garantie : **Caution de la Commune de GEVIGNEY-MERCEY**

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Monsieur la Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Désignation des personnes pouvant devenir membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer des personnes suivantes à la Direction des Services fiscaux de Haute-Saône, afin de mettre en place la Commission Communale des Impôts Directs:

TITULAIRES

- M. CARTERON François
- M. ROUSSELOT Christian
- M. CLERC Denis
- Mme MARTIN Blanche
- M. RACLOT François
(propriétaire bois)
- Mme CARSANA Viviane
(Foraine à VAIVRE-ET-MONTOILLE)
- M. TRANCHEVEUX Pierre
- M. STOECKLEN Stéphane
- Mme VINCENT Jacqueline
- M. NOIROT Raymond
- M. LORA Claude
- Mme DEMARQUET Sophie

SUPPLEANTS

- Mme CARTERET Marie-Ange
- Mme MUSSOT Delphine
- Mme DAUTREY Isabelle
- M. CAUSIN Alban
- M. NOIROT Jacky
(propriétaire bois)
- Mme GUICHARD Patricia
(Foraine à QUETIGNY)
- Mme SIMONIN Marie-France
- M. CUNY Pascal
- M. PAUL Jean-Christophe
- M. JACQUEMARD Pascal
- M. DUMETIER Michel
- M. SIMONIN Gilles

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Convention pour le raccordement individuel aux réseaux communaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MASONI Damien et Mme MARREC Fanny sollicitent la Commune de GEVIGNEY-MERCEY pour un raccordement individuel de leur future maison d'habitation, aux réseaux communaux des eaux usées et des eaux pluviales.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation des travaux à effectuer et le montant qui sera demandé aux personnes concernées.

Après délibération, le Conseil Municipal décide accepter de réaliser les travaux de raccordement individuel et valide la convention qui sera établie avec M. MASONI Damien et Mme MARREC Fanny.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Attributions des subventions versées par de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

- ADAPEI : 150.00 €
- Les Anciens Combattants : 50.00 €
- Le Club de la Joie : 50.00 €

Le versement sera imputé au compte 6574, prévu au budget.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Vote des taxes communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux suivants:

Taxes	Taux 2019	Taux votés 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Produit correspondant
<i>Foncier (bâti)</i>	9.67	9.67	678 700	65 630
<i>Foncier (non bâti)</i>	15.63	15.63	112 300	17 552
TOTAL				<u>83 182</u>

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Emprunt moyen terme auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'aménagement de la traversée de MERCEY.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagement de la traversée de MERCEY, il est opportun de recourir à un emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant répondu, et après en avoir **DÉLIBÉRÉ** DÉCIDE de contracter auprès de **CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ** un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : **150 000.00 €**
- Durée : **15 ans**
- Taux fixe : **0.70 %**
- Périodicité : **Trimestrielle**
- Frais et commissions : **225.00 €**

Le Conseil Municipal approuve le tableau d'amortissement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents se rapportant à cette opération.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Plan d'aménagement des parcelles ZD 40, 49, 232, 247, et 248, situées Rue de la Croix de BAULAY.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux plans d'aménagement sur les parcelles suivantes :

- ZD 40, ZD 49, qui appartiennent à Mme BELLENEY épouse JACQUET Bernadette ;
- ZD 232, ZD 247, qui appartiennent à la Commune de GEVIGNEY-MERCEY ;
- ZD 248 qui appartient à M. SIMONIN Pascal.



Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la Version 2 des plans présentés, et autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire et signer les documents afférents pour respecter cet aménagement.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Mme Corinne GRADOZ, concernant la vente d'une partie de la parcelle ZD 7 à la Commune de GEVIGNEY-MERCEY.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition et demande à Monsieur le Maire de l'affiner, et d'inclure dans la vente une partie de terrain agricole afin d'agrandir certaines parcelles. Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire renégocie cette proposition.